

Département du Val d'Oise
Commune de Méry-sur-Oise

DECISION DU MAIRE N°2026/145*(Prise en vertu de la délégation du conseil Municipal)*

OBJET : Cession du véhicule RENAULT CAPTURE immatriculé GM-540-PF au garage RENAULT

Le Maire de la Ville de Méry-sur-Oise,
Agissant en vertu de la délibération n°2026/50 du Conseil Municipal du 9 avril 2026 portant délégation de pouvoirs selon l'article L.2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

CONSIDERANT que le véhicule Renault Capture n'est plus utilisé par les services de la ville,

CONSIDERANT les conditions proposées par le garage RENAULT ROUSSEAU CERGY PONTOISE dans le cadre de l'acquisition d'un véhicule électrique,

DECIDE

Article 1 : la cession du véhicule RENAULT CAPTURE immatriculé GM-540-PF au garage RENAULT ROUSSEAU CERGY PONTOISE.

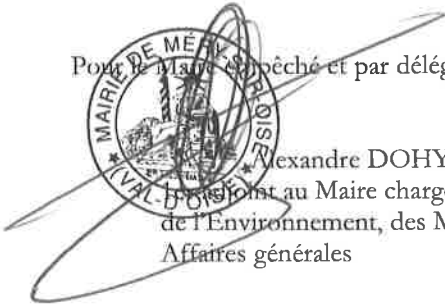
Article 2 : Le montant de la cession s'élève à 14 000 €TTC en l'état.

Article 3 : Copie de la présente décision sera adressé à :

- Monsieur le Sous-Préfet,
- Monsieur le Trésorier de l'Isle Adam,

Monsieur le Maire est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée et transmise en la forme légale.

Fait à Méry-sur-Oise,
Le

Pour le Maire,  et par délégation temporaire,

Alexandre DOHY
Délégué au Maire chargé de l'Urbanisme,
de l'Environnement, des Mobilités et des
Affaires générales